

 - UE -

## amLeague : La CRPN navigue entre actualité réglementaire et Brexit

Info Newsmanagers 18/07/2016

Invité sur Newsmanagers TV, Etienne Stofer, directeur de la CRPN (Caisse de retraite du personnel navigant) a fait état d'une actualité chargée pour son établissement. « Sur le plan réglementaire, nous attendons depuis plusieurs années un projet de nouveau règlement financier », a-t-il expliqué, sachant que celui qui régit actuellement l'ensemble des caisses libérales et le régime social des indépendants, remonte à 2002. Or, n'étant plus d'actualité sur un certain nombre de points, le 24 juin, un premier projet dudit décret a été adressé aux différents directeurs concernés pour leur permettre d'avoir une réflexion et une réponse commune sur différents points. Même si il est trop tôt pour se prononcer, Etienne Stofer qui, à ce titre, a été sollicité, n'a pas caché que la difficulté consistait d'abord pour la tutelle à tenter d'imposer un ensemble de disposition commune à des caisses n'ayant pas forcément le même horizon de placement. Ni les mêmes objectifs. Dans l'immédiat, les directions des caisses de retraites vont devoir faire parvenir leurs recommandations à la tutelle. Ensuite, aura lieu une phase de concertation avec les conseils d'administration effectifs à laquelle Etienne Stofer veut croire...

L'autre actualité de la CRPN a naturellement porté sur les conséquences du Brexit décidé par le vote des britanniques le 23 juin. Le responsable de la Caisse qui gère 4,7 milliards d'euros d'encours sous gestion dont 3,9 milliards d'euros en valeurs mobilières, a indiqué avoir pris en compte partiellement la victoire des partisans de la sortie de la Grande Bretagne de l'Union européenne. « Mais il est difficile de faire des paris marqués », a-t-il fait remarquer. Etienne Stofer n'en a pas moins pris des mesures pour baisser la volatilité de son allocation actions au cours du mois qui a précédé le Brexit et même le soir du vote. « Nous pouvons nous en féliciter », a-t-il expliqué, tout en concédant qu'une autre bonne décision aurait consisté à augmenter la poche obligataire au détriment du cash, ce qui n'a pas été fait. Aussi, cette période sur les marchés a été synonyme pour la Caisse de résultats légèrement négatifs, à l'instar de ce qu'ont réalisés de nombreux gérants actifs. A ce titre, Etienne Stofer a rappelé que trois poches avaient été constituées pour assurer la gestion de l'encours de la CRPN. Une poche indiciaire, une poche de gestion active et une poche de gestion centrée sur la min var.